



BULLETIN 2021 - N° 27

Trente ans au service des victimes

L'association d'Aide aux Parents d'Enfants Victimes, l'APEV, a eu trente ans cette année. En juin 1991, en souvenir de Sabine, de Yannis, de Cécile et de Delphine, quatre familles ont décidé de s'unir en créant une structure d'accueil pour les familles dont un enfant a disparu ou a été assassiné. L'APEV était née.

Les premières années de l'association ont été celles de l'organisation et du rassemblement autour d'une idée-force : soutenir et accompagner les familles, aussi bien du point de vue personnel que judiciaire et administratif.

Vite reconnue en tant qu'interlocutrice par le monde politique, l'APEV a été auditionnée à de nombreuses reprises par la commission des lois de l'Assemblée Nationale et du Sénat, et elle a participé à plusieurs groupes de travail au ministère de la justice, afin de faire entendre la voix des victimes. Elle a ainsi pu obtenir des pouvoirs publics les aménagements législatifs nécessaires pour que les droits des victimes soient enfin reconnus, notamment en ce qui concerne le droit à l'information durant tout le processus judiciaire et la place de la victime lors des procès d'assises. Les demandes des victimes, relayées par l'association, ont été prises en compte par le législateur, comme l'évolution de la déclaration d'irresponsabilité pénale (article 122.1 du code pénal), l'allongement de la prescription, la création du fichier d'empreintes génétiques, le FNAEG, ou le suivi socio-judiciaire post-carcéral des délinquants sexuels.

Les années suivantes ont été marquées par la conception d'affiches de recherche d'enfants disparus, diffusées dans les commissariats de police, les gendarmeries, les gares, les bureaux de postes, les aéroports, ainsi que dans toutes les ambassades françaises à l'étranger. Parallèlement, une trentaine d'anciens policiers

et gendarmes à la retraite, tous issus d'unités d'enquêtes judiciaires, se sont portés volontaires pour mettre bénévolement au service des familles leur compétence technique.

Pour aider à la recherche des enfants disparus, l'APEV a milité pour la mise en place de structures nationales qui avaient fait leurs preuves dans d'autres pays, comme la création d'un Office central pour les personnes disparues, et la mise en place du Plan « Alerte Enlèvement », plan dont le succès ne s'est jamais démenti.

Des liens étroits ont été noués dans les ministères, tout particulièrement avec l'OCRVP (l'Office Central pour la Répression de Violences aux Personnes) du Ministère de l'Intérieur, et la DIAV (La Délégation Interministérielle pour l'Aide aux Victimes) au Ministère de la Justice.

De quoi seront faites les prochaines années ? La parole des victimes sera-t-elle mieux écoutée ? Les droits des victimes seront-ils mieux reconnus par les institutions ?

Même si, depuis 30 ans, les pouvoirs publics ont pris le relais en officialisant certaines actions initiées par le monde associatif auprès des victimes, l'APEV restera présente auprès des familles, et gardera son caractère spécifique dans un domaine où l'humain doit demeurer prépondérant.

Pour célébrer les 30 années d'existence de l'association, nous aurions aimé réunir adhérents et sympathisants. Nous regrettons que la crise sanitaire ne nous ait pas permis de le faire.

Remercions ici tous les bénévoles qui nous ont aidés à faire vivre l'association, et les familles qui se sont engagées à nos côtés.

Alain Boulay
Président de l'APEV.

Bonne Année 2022

**Le Président, les membres du Conseil d'Administration
et les bénévoles de l'APEV
vous remercient de votre soutien
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.**

Une enquête résolue après 28 ans



Le 7 janvier 1993, les corps de ma sœur Michèle Marinescu 42 ans et de sa fille Christine 13 ans ½ ont été trouvés sans vie à leur domicile à Sassenage près de Grenoble par les gendarmes.

Ceux-ci s'étaient rendus à leur domicile à la demande de l'employeur de Michèle qui s'inquiétait de ne pas la voir à son poste de travail. Marian Marinescu, son mari et père de Christine, était en voyage en Roumanie avec leur plus jeune fils.

Depuis, cinq juges vont se succéder. Les enquêteurs ont multiplié les auditions et procédé à des centaines de prélèvements dans la villa du crime. Ceux-ci, à l'époque étaient très confiants, car la scène du crime n'avait pas été souillée. Pendant des années, de multiples appels à témoin ont été lancés par les magistrats chargés du dossier. L'affaire a même été évoquée en 1995 dans l'émission de Jacques Pradel « Témoin N°1 » avec pour objectif de recueillir de nouveaux témoignages. En vain.

Fin 2018, un enquêteur de l'Institut de Recherches Criminelles de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) et un analyste criminel du groupement de gendarmerie de l'Isère relisent entièrement le dossier. Ils proposent de nouvelles pistes aux magistrats instructeurs et leur demandent de procéder à de nouvelles expertises.

Grâce aux progrès de la science en matière d'analyses ADN, le laboratoire d'analyses génétiques de l'IRCGN a pu révéler de façon irréfutable des traces de sperme de mon beau-frère, Marian Marinescu, sur les vêtements de sa fille Christine. Son emploi du temps a été réétudié. A-t-il pu faire un aller-retour entre la Roumanie et la France ?

Le lundi 14 juin, il a été mis en garde à vue. A la suite de celle-ci, il a été mis en examen pour le meurtre précédé ou accompagné du viol de sa fille et pour l'assassinat de sa femme. Il dit ne se souvenir de rien.

Notre famille, sous ce choc innommable, s'est effondrée en apprenant cette nouvelle, mais je tiens avec mon mari et mes enfants à remercier les nombreux enquêteurs et les juges d'instruction qui se sont succédés pour élucider cette affaire. Leur ténacité nous paraît incroyable. Nous-mêmes avons perdu tout espoir de retrouver l'assassin au bout de 28 ans. Nous n'oublions pas l'APEV, nos amis et nos avocats qui nous ont soutenus pendant toutes ces années et nous renouvelons notre confiance à notre conseil Maître GERBI.

Danièle Castro
Responsable de l'Antenne APEV de l'Isère

L'irresponsabilité pénale

Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, a procédé le lundi 8 juin 2020 à l'installation d'une commission chargée de réfléchir à l'opportunité d'adapter la notion de l'irresponsabilité pénale aux évolutions de notre société.

Le mercredi 24 juin 2020, le président de l'APEV a été auditionné par Messieurs Dominique Raimbourg et Philippe Houillon présidents de cette commission. Il a pu exposer les réflexions de l'APEV et les propositions émises par l'association depuis plusieurs années, concernant la déclaration d'irresponsabilité pénale qui choque encore de nombreuses familles.

Rencontres officielles à la Chancellerie

Le Président de l'APEV a été entendu en visioconférence le 6 avril 2021 par deux conseillères auprès du Garde des Sceaux, Madame Laetitia Dhervilly, en charge de la protection judiciaire de la jeunesse et de la transformation numérique et du suivi de l'exécution des réformes et Madame Véronique Lanneau, en charge de la modernisation et des bonnes pratiques.

Après une présentation des actions et des propositions de l'APEV, Alain Boulay a particulièrement insisté sur le caractère symbolique de la date de fin de peine décidée par la cour d'assises, qui lors des diverses remises de peine ne devrait pas être modifiée afin de respecter le jugement prononcé.

L'APEV auprès des professionnels de la Justice

Régulièrement, l'APEV intervient lors des sessions de formation auprès des professionnels de la Justice afin de présenter les actions de l'association et expliquer l'attente des victimes.

Les séances de formation prévues au centre de la Police Nationale de Lyon et auprès des étudiants de la faculté de Lyon ont été annulées depuis le début de la pandémie. Seul le centre de la Police Nationale de Rennes a maintenu la séance prévue au mois d'octobre 2020. Patrick Myran, responsable de l'Antenne des Pays de Loire a assuré cette intervention.

En 2021, le 28 septembre, Alain Boulay est intervenu au centre de formation de la Gendarmerie Nationale de Dijon devant 250 élèves gendarmes.

Durant les périodes de non confinement, l'APEV, par l'intermédiaire de son président, a participé régulièrement au Palais de Justice de Paris aux séances de la Commission Pluridisciplinaire des Mesures de Sécurité qui doit émettre un avis sur les demandes de libération conditionnelle des détenus purgeant une peine supérieure à 15 ans, et sur les aménagements de peines des détenus pour actes de terrorisme.

Le président de l'APEV sur RTL

Le Président de l'APEV est intervenu sur RTL le 17 mars 2021 dans l'émission « l'heure du crime » consacré à la disparition de Nathalie Mazot en 1993 à Lyon. Madame Guyot, sa maman, et le journaliste du Progrès, Richard Schittly, étaient également présents.

Nous espérons toujours qu'un élément nouveau permettra de savoir un jour ce qui est arrivé à Nathalie.

Colloque ANJAP



Le vendredi 19 novembre 2021, au Tribunal Judiciaire de Paris, le Président de l'APEV a été invité par l'Association Nationale des Juges de l'Application des Peines lors de son colloque annuel, sur le thème : “ **Application des peines et sécurité** ”.

Il est intervenu afin d'exposer le point de vue des victimes face à la procédure d'aménagement des peines.

Alain Boulay a pu dialoguer avec le Garde des Sceaux, monsieur Dupont-Moretti, venu clore cette journée, afin d'exposer en quelques mots l'attente des victimes que nous représentons.

Assemblée Générale de l'APEV

Afin de respecter les décisions gouvernementales, l'Assemblée Générale annuelle de l'APEV a été tenue exceptionnellement par internet entre les membres du Conseil d'Administration en mai 2021. Les administrateurs ont été dans l'obligation d'annuler les actions prévues dans l'attente d'un assouplissement des contraintes liées à la situation sanitaire.

Nous avons bien conscience du côté frustrant que cela a représenté pour les familles qui recherchent dans l'association un peu de chaleur humaine.

Départ de madame Elisabeth PELSEZ

Le 3 Juillet 2020 au Ministère de la justice, le Président de l'APEV a été invité à un moment de convivialité par madame Elisabeth Pelsez, Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, qui après trois années consacrées à l'aide aux victimes a été appelée à de nouvelles fonctions,

Suite à ce départ, madame Frédérique Calandra a été nommée en conseil des ministres pour prendre la suite de madame Pelsez à la tête de la Délégation Interministérielle.

En France, l'APEV est membre du COFRADE, et travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes de la fédération **France-Victimes**, avec le 116000 Enfants disparus et plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée.



A l'étranger, l'APEV est en contact en Europe avec les associations membres de la Fédération européenne **Missing Children Europe**, et au Canada avec l'association **Enfant Retour Québec**.



**Missing
Children
Europe**

Vous pouvez être tenus informés des actions de l'APEV sur notre site internet, et grâce à notre **lettre d'information** adressée par mail (inscription sur le site www.apev.org).

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

3, rue Edouard Branly – 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 46 48 35 94 contact@apev.org

www.apev.org